

SEMAINES FESTIVES - SEMAINES FESTIVES



Du 11 au 22 juillet, soyez en alerte !

L'équipe du SIIIAL visitera tous les sites pour fêter l'été, souligner le magnifique travail que vous continuez d'accomplir jour après jour malgré les conditions souvent difficiles et surtout vous **remercier** de le faire avec professionnalisme et dignité.

Date	Site
12 juillet	Sainte-Rose et Rose-de Lima
13 juillet	250, Cartier et Idola-Saint-Jean
14 juillet	CARL - 800, Chomedey et 1665, du Couvent
15 juillet	Fernand-Larocque, La Pinière et 4731, Lévesque, GMF
19 juillet	304, Cartier
20 juillet	Cité-de-la-Santé
21 juillet	Sainte-Dorothée et CISPLOI

Dans les prochaines semaines, surveillez vos babillards et les tracts pour l'horaire exact et les détails.



Le **POULS** du SIIIAL

Des conditions de travail décentes pour des services de qualité

LE CŒUR DE NOTRE COMBAT !

Volume 8, numéro 6, 20 juin 2016

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE – Isabelle Dumaine



Avec l'arrivée de l'été, j'aurais bien aimé vous annoncer « l'arrivée » de notre nouvelle convention collective. Malheureusement, nous en sommes toujours à l'étape de l'écriture des textes. Des points majeurs sont encore en pourparlers. L'équipe de négociation doit s'assurer que les textes reflètent bien les discussions ayant mené à la signature de l'entente de principe. Soyez assurées que tout développement vous sera communiqué par le biais de nos outils de communication habituels.

Advenant une signature de la convention collective, nous prévoyons organiser une tournée pour vous présenter les modifications et les gains réalisés lors de cette négociation.

Même si l'été peut être parfois synonyme d'une « certaine » accalmie au niveau des relations du travail, quelques-uns de nos dossiers ne prennent pas de vacances ! L'exercice du fardeau de tâche et le comité de griefs en sont des exemples. Plusieurs unités où la stabilité des équipes de travail est précaire nécessiteront une vigilance accrue en cette période de vacances afin d'assurer une présence suffisante de personnel.

Durant tout l'été, le SIIIAL poursuivra son travail sur le terrain et le service de réponse aux membres sera offert selon l'horaire régulier. Nous profiterons cependant de la belle saison pour donner à nos rencontres une allure festive. En juillet, le SIIIAL visitera chacun des sites. Vous trouverez le calendrier des activités à la fin de ce bulletin.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous un très bel été rempli de soleil et de chaleur. Profitez de cette période de vacances pour refaire le plein d'énergie, entourées de ceux que vous aimez.

Un grand défi nous attend cet automne et nous occupera durant plusieurs semaines : **la campagne de vote en lien avec la Loi 10** qui devrait battre son plein dès le début septembre. Et c'est grâce à l'appui de vous toutes et tous, membres du SIIIAL-CSQ, que nous traverserons cette période de turbulence.

La page des relations du travail

Vous travaillez durant votre pause repas ? Réclamez-la !

Considérant que les effectifs sont souvent au minimum dans vos unités, il peut arriver que vous deviez travailler pendant votre pause repas afin de pouvoir effectuer toutes vos tâches à l'intérieur de votre quart de travail. À la différence de la pause santé (2 fois 15 minutes) qui est déjà rémunérée, le temps de la pause repas ne l'est pas.

Si vous travaillez une portion de votre pause repas, le syndicat vous incite à réclamer ce temps à taux et demi !

On nous a signalé que l'employeur refusait parfois de rémunérer cette période. Dans ce cas, nous vous suggérons de suivre la même procédure que pour la réclamation d'un quart de travail complet (**voir le rappel ci-dessous**).

Notez que pour les infirmières cliniciennes qui ne travaillent pas dans un service 24/7, le temps travaillé durant votre heure de dîner devrait être converti en temps à reprendre, et ce, jusqu'à concurrence de 40 heures travaillées dans la même semaine. Ce temps doit être ensuite comptabilisé à taux et demi.

RAPPEL - Réclamation de journées perdues

- 1) Remplir le formulaire « **Réclamation de journées perdues** » en prenant soin d'inscrire les détails requis, tel le centre d'activité, les heures travaillées en surplus de votre journée de travail et tout autre motif pouvant justifier votre réclamation. Si ce formulaire n'est pas disponible sur votre unité, parlez-en à votre déléguée ou appelez-nous !
- 2) Apporter ce formulaire à votre gestionnaire en lui demandant de remplir sa portion ; si la réclamation est rejetée, nous aurons les motifs du rejet. **Avant de la remettre à votre gestionnaire, n'oubliez pas d'en garder une copie !**
- 3) À cette étape-ci, nous disposons de **60 jours à compter de la date de la journée ou du temps réclamé pour déposer un grief**. Donc, si environ un mois suivant cette dite journée, vous n'avez pas reçu de nouvelles de votre employeur, nous vous invitons à nous contacter. Nous pourrions faire les vérifications nécessaires et déposer un grief si la réclamation semble justifiée. Pour ce faire, nous aurons besoin d'une copie de votre horaire de travail et d'un talon de paie pour la période visée, ainsi que tout autre document pertinent, par exemple, une version des faits et la feuille de présence quotidienne. Il s'agit d'amasser des preuves, advenant le cas où nous devions nous rendre à l'étape ultime : l'arbitrage.

Francis Daigneault, CRIA



Le mot de Claire Montour, présidente Fédération de la santé du Québec (FSQ-CSQ)

Bonjour à toutes et à tous.

Voici pour moi la dernière occasion de vous adresser quelques mots avant les vacances estivales !

La FSQ travaille toujours à la table de négociation afin de finaliser les textes. Nous devons nous assurer qu'ils reflètent l'entente de principe et protègent le statu quo de notre convention collective.

En ce sens, je vous invite à lire les Infos-négos FSQ afin d'obtenir l'information et vous tenir à jour concernant l'évolution des travaux à la table de négociation.

Au cours des derniers mois, la FSQ et le SIIIAL ont été présents dans les médias et ont dénoncé les conditions de travail difficiles, l'impact des compressions budgétaires, etc. En ce sens, nous devons poursuivre notre mandat de la défense syndicale, sensibiliser la population sur les conditions de travail des infirmières, des infirmières auxiliaires et des inhalothérapeutes ainsi que des conséquences qui s'ensuivent sur les soins... Tous les jours, vous œuvrez en tant que professionnels et donnez sans compter. Le gouvernement doit cesser d'abuser de votre professionnalisme et reconnaître votre contribution exemplaire auprès de la population.

Il est vrai que le ministre de la Santé, Dr Barrette, tente par tous les moyens de défaire le réseau public de la santé. Ses nombreuses lois et ses projets de loi vont tous dans le même sens. Il s'accapare le droit de prendre toutes les décisions et de contrôler la gouvernance et le financement comme il l'entend, aux conditions qui lui conviennent...

La lutte se poursuit et le chemin de la période préélectorale est à nos portes ! Eh oui, le Parti libéral veut redorer son image, se rapprocher de la population, gagner des votes. À cela nous répondons que le moment arrive, pour nous aussi, de jeter un regard critique sur ses réalisations avant la prochaine élection !

Cet automne, la loi 10 nous tiendra fort occupés. La FSQ et votre syndicat seront présents sur le terrain avec vous. D'ici là, je vous souhaite un très bel été, prenez du temps pour vous et faites le plein d'énergie et de soleil.

Bon été, tant mérité !